

# Police

## 1. Résumé

	Comptes 2009	Budget 2009	Amélioration (+) Détérioration (-)
Charges	14'119'365.96	15'450'200.00	+ 1'330'834.04
Produits	8'709'646.86	8'758'600.00	- 48'953.14
<b>Total</b>	<b>5'409'719.10</b>	<b>6'691'600.00</b>	<b>+ 1'281'880.90</b>

Le bon résultat présenté (+19%) incluant les amortissements exceptionnels s'explique par une gestion rigoureuse de tous les services et le souci constant de réaliser des économies à tous les niveaux.

Le groupe 30 « charges du personnel » présente une économie d'environ 6.5% notamment due au non renouvellement du poste d'adjoint de la direction de la police.

Une réduction des dépenses du groupe 31 « Biens, services et marchandises » a été constatée dans tous les services pour une économie de 753'144.47 francs, pour une grande part au Corps de police, aucun aspirant n'ayant été formé en 2009.

Au niveau des revenus, les comptes 2009 présentent également une augmentation d'environ 3%.

### 1.3. Corps de police

La présence policière dans le terrain reste primordiale pour une police de proximité. La Police travaille afin que les collaborateurs soient visibles et présents en ville. Le travail des quatre policiers de quartiers, comme celui de la brigade urbaine et de la responsable de la sécurité sur le chemin de l'école, a été apprécié. La connaissance de la ville a permis aux agents d'interpeller des personnes signalées, ce qui a contribué au taux de réussite des affaires judiciaires. L'intérêt du travail est favorisé par le domaine administratif et judiciaire. Traiter les affaires de A à Z engendre des travaux administratifs conséquents et importants pour tous les policiers. L'entrée en vigueur du nouveau code pénal occasionnera à n'en pas douter un accroissement des travaux administratifs et de procédure au détriment de la présence dans le terrain. Les collaboratrices et collaborateurs ont atteint un très bon niveau de compétences judiciaires et professionnelles. Ils assument ainsi une parfaite indépendance dans le traitement des dossiers, tout en respectant les procédures cantonales, qu'elles parviennent du Procureur général, des officiers de police judiciaire neuchâteloise ou de la police neuchâteloise.

Une statistique établie par la police neuchâteloise fait ressortir que le Corps de police a traité le 50% des affaires judiciaires sur la ville. L'autre 50% étant effectué par la police neuchâteloise.

Dans le domaine de la prévention routière, les résultats peuvent être perçus comme positifs. En effet, le baromètre sécuritaire repose sur le nombre d'accidents de la circulation en Ville de Neuchâtel et les conséquences de ceux-ci. Il faut savoir que le parc de véhicules augmente et que les services de police doivent stabiliser et faire baisser encore les accidents de la circulation. Bien

que la diminution du nombre d'accidents se poursuive, il y a encore plus de 50 blessés sur les routes de la ville. La diminution des accidents en Ville de Neuchâtel peut être, pour une part, mise en relation avec les campagnes ainsi que les actions de prévention active. Les contrôles routiers de vitesse et d'alcoolémie contribuent aussi à une meilleure sécurité sur les routes. Les actions de prévention et d'éducation routière ont également été développées auprès des enfants, à l'occasion du jardin de circulation et de toutes les campagnes de prévention.

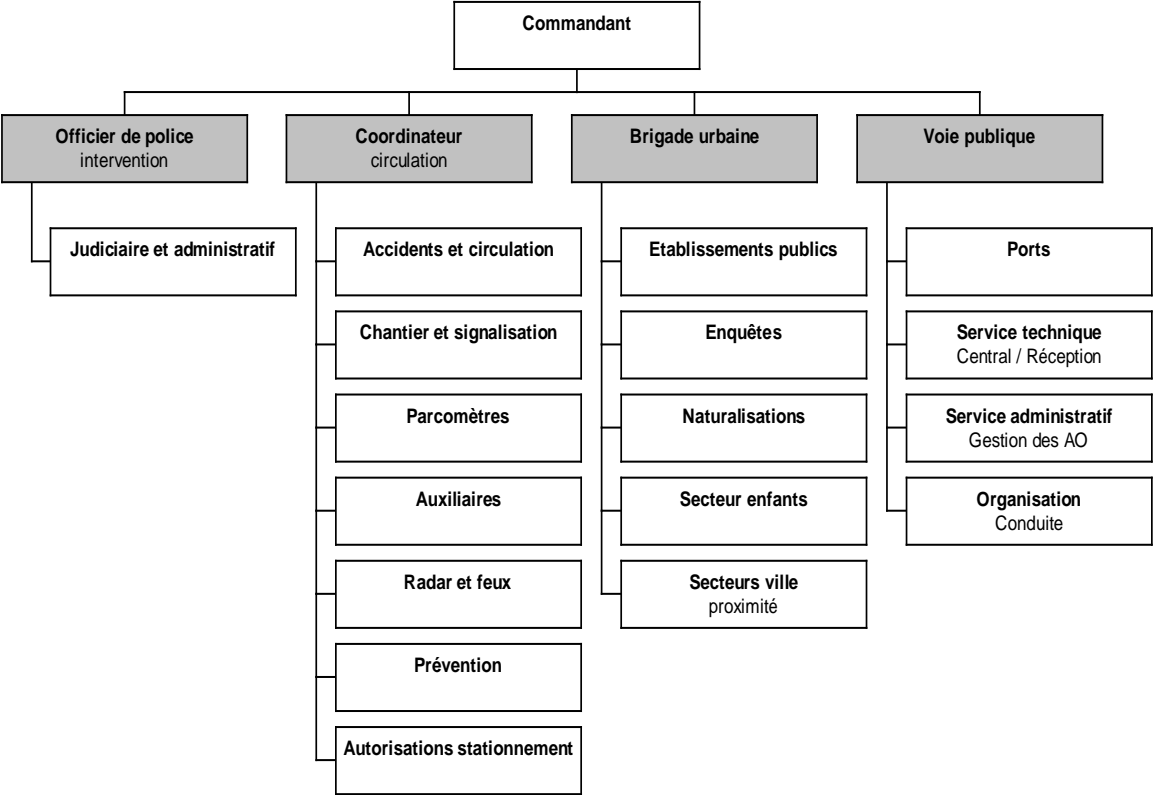
Une très importante et constante activité administrative est déployée par les collaborateurs du Corps de police. Toutes les demandes d'autorisation pour des manifestations sont gérées par les collaborateurs et traitées avec les partenaires internes et externes de l'administration. Par la suite, elles font l'objet d'une autorisation écrite et détaillée ainsi que d'un suivi.

Le dossier relatif à la troisième étape du plan de stationnement a grandement occupé les cadres spécialisés dans ce domaine.

## **2.4. Corps de police**

Au 31 décembre 2009, les personnes engagées au Corps de police se répartissent de la manière suivante :

**Organigramme, organisation du service depuis le 1<sup>er</sup> juin 2008 :**



**7,4 policiers**

**10 policiers**

**11,9 policiers**

**3,1 policiers**

**8,2 auxiliaires**

**1,5 auxiliaire**

**1 auxiliaire**

**0,8 patrouilleur**

**1 civil**

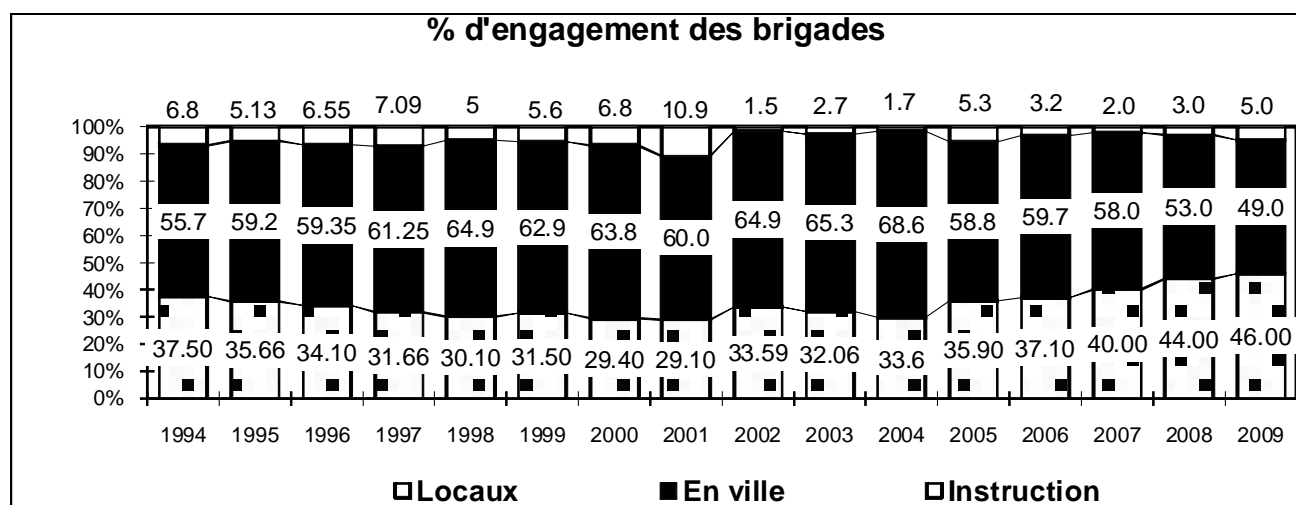
**13,3 civils**

Le total des postes au Corps de police à fin 2009 est de 58,2 (59,6) postes de travail. Soit un total de 32,4 (33,9) policiers – 10,7 (9,7) auxiliaires – 14,3 (15,2) civils et 0,8 poste pour les 13 (13) patrouilleurs scolaires.

## Corps de police

### 4. Activités du service

Le personnel de proximité ainsi que la brigade de circulation ont passé 49% (53%) de leur temps dans le terrain, 46% (44%) ont été consacrés à des tâches administratives ainsi qu'à la présence au poste de police et 5% (3%) ont été consacrés à l'instruction.

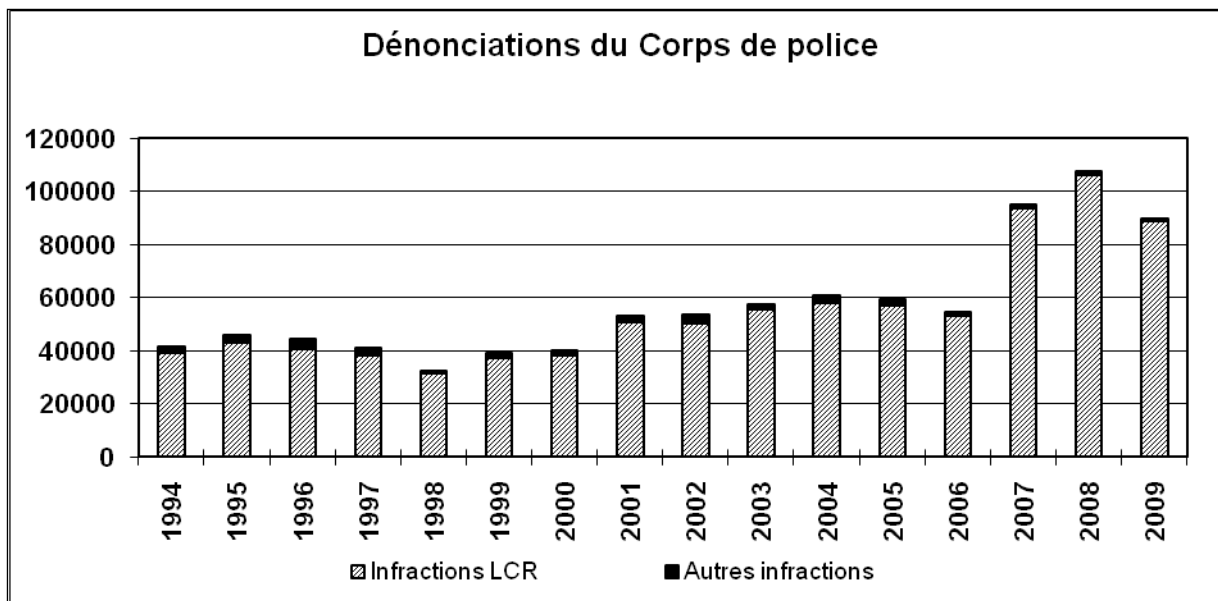


#### 4.1.1. Patrouilles de prévention

8'547 H/h (13'558) de patrouilles ont été effectuées soit : 2'572 (8'302) en voiture, 4'409 (4'185) à pied et 1'566 (1'071) à moto.

Les heures de patrouilles en voiture ont fortement diminué. Il s'agissait là des missions intercalaires qu'effectuait le personnel de police-secours en dehors des heures d'intervention. Dans le cadre de la police de proximité et de prévention qu'effectue la police de la ville, la priorité des déplacements se fait à pied.

89'456 (107'372) rapports ont été dressés au cours de l'année pour des infractions dans les domaines suivants : circulation routière, bruit, scandales, établissements publics, arrestations, interpellations et dommages à la propriété. Ce total englobe également 1'098 (810) dénonciations pour parcage abusif sur terrain privé.



La recette des amendes d'ordre encaissée par l'Etat s'est montée à 4'952'104 francs (4'703'906). Le canton a restitué le 50 % de celle-ci à la Ville, alors qu'elle effectue la presque totalité du travail, soit 2'476'052 francs (2'351'953).

## 4.2. Police de prévention

Dans ce domaine, la Fête des vendanges a une nouvelle fois été l'occasion d'un engagement préventif important. Avec le renfort de 55 (54) gendarmes provenant de la Police neuchâteloise et 6 (6) conducteurs de chiens, les équipes de prévention et d'intervention ont été présentes dans toute la zone de la fête, mais aussi en zone périphérique, notamment les secteurs des Jeunes-Rives, des quais, jusqu'à l'Esplanade du Mont-Blanc. A la Place Pury, un poste décentralisé avec 2 (2) collaborateurs était ouvert au public, les 3 nuits. 1 (1) collaborateur a été à disposition à la réception du poste de police pour le conseil et l'enregistrement des plaintes, 24h/24.

Au total, 127 (125) policiers ont été engagés pour assurer la sécurité de cette manifestation, occasionnant 1'016 (1'020) H/homme de travail.

En ce qui concerne l'activité de prévention en général, le personnel a procédé à 1'275 (2'648) interventions commandées par l'intermédiaire de notre central téléphonique ou spontanées.

Conjointement avec les autres services, le personnel de prévention a participé à la notification des commandements de payer pour le compte de l'Office des poursuites. Au total 7'375 (7'402) actes ont été notifiés par le Corps de police.

En ce qui concerne les matchs de football et de hockey, le domaine de la régulation du trafic et du parcage des véhicules est de la compétence des services de la Ville. Dans ce cadre, le personnel de prévention épaulé également la brigade de la circulation et des auxiliaires. L'engagement total a été de 1'081 (1'584) H/h, respectivement 1'048 (978) H/h pour les matchs de football et 33 (606) H/h pour les rencontres de hockey.

D'autres manifestations, régulières et d'importance, ont nécessité la présence du personnel de prévention pour un total de 489 H/homme, soit Indépendance Neuchâteloise (15 H/h), Fête du Travail (42 H/homme), Fête de l'Uni (91 H/h), Festi'Neuch (257 H/h), Fête nationale (84 H/h).

67 (166) interpellations en relation avec le problème de la drogue ont été opérées au cours des contrôles soutenus dans les différents points sensibles de la ville. Il n'y pas eu de cas lourd remis à la brigade spécialisée des stupéfiants de la Police neuchâteloise et 63 (151) procès-verbaux ont été adressés au Ministère public. C'est une nouvelle fois le chanvre (125 gr) et le haschisch (57 gr) qui ont constitué l'essentiel des saisies de stupéfiants. Au niveau des drogues dures, seule 1 (5) dose de cocaïne a été saisie.

3'516 (3'330) H/h au total ont été consacrées par le personnel de Prévention à une présence dans le centre de la ville. La proportion se situe à 73 % (82 %) de jour et 27% (18 %) de nuit. Il s'agit d'actions visant notamment à prévenir les vols à la tire et à l'arraché, la consommation et le trafic de stupéfiants, l'affichage sauvage et une présence attentive aux abords des établissements bancaires et bijouteries. L'augmentation de la présence nocturne est consécutive aux 41 actions menées les week-ends, soit la nuit du vendredi au samedi ou celle du samedi au dimanche jusqu'à 2400 h ou 0200 h, lors desquelles 4 collaborateurs/trices sont engagés/es.

Lors des 6 dimanches d'élection/votation, la présence d'agents/es aux abords des bureaux de vote et de dépouillement a été effectuée à hauteur de 95 H/h.

### **4.3. Le service judiciaire et administratif**

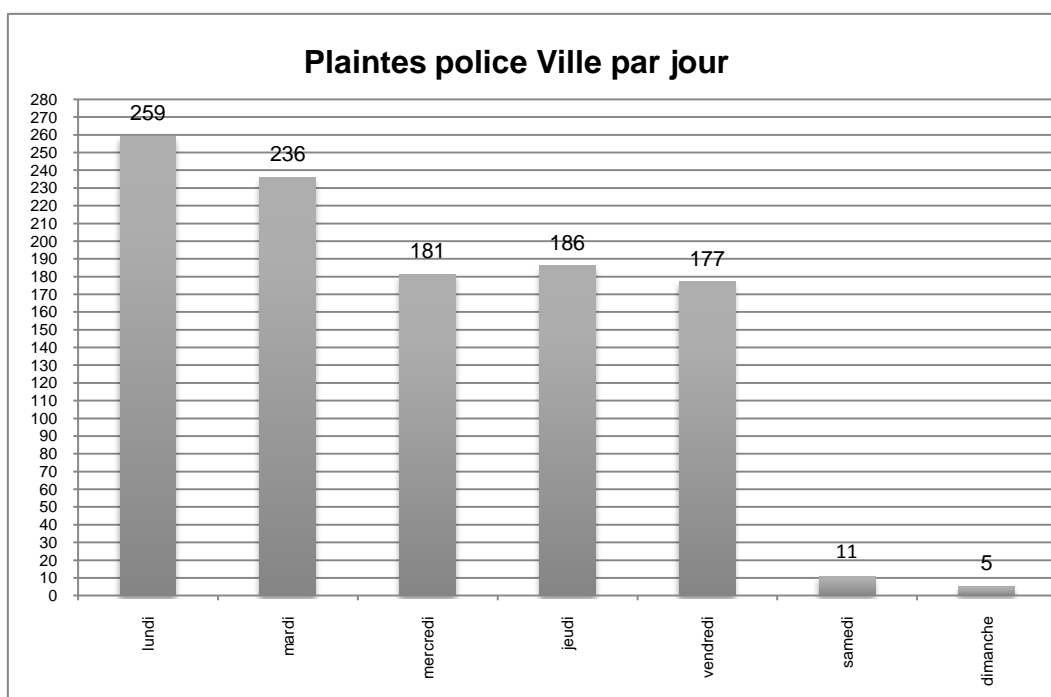
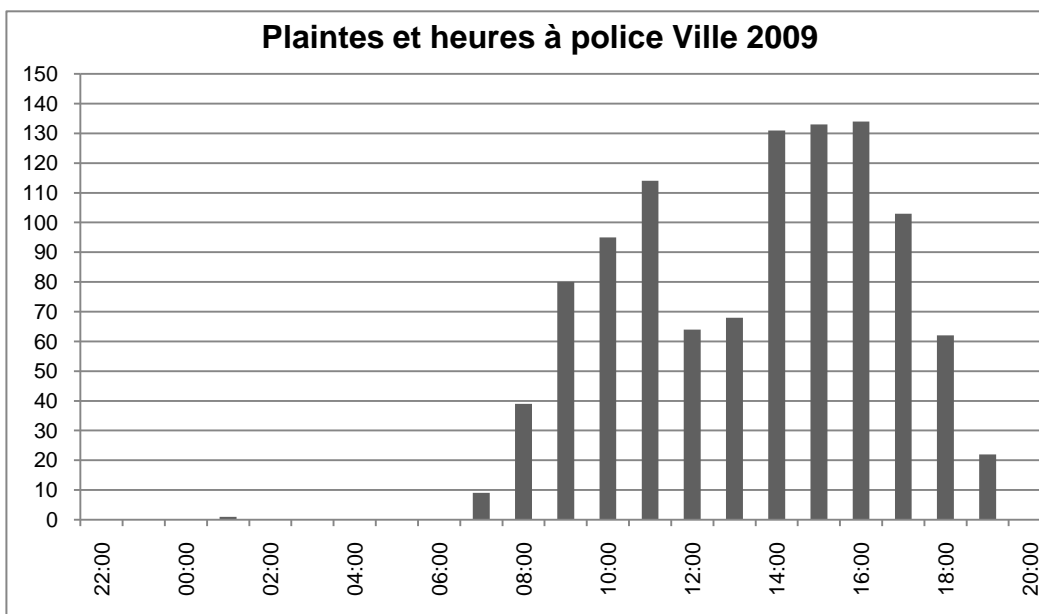
Un guichet unique permet à la personne qui se présente à la Police de la Ville de Neuchâtel de bénéficier des mêmes prestations que dans un poste de gendarmerie, ceci notamment dans le domaine des plaintes pénales.

Le service judiciaire et administratif s'occupe de l'enregistrement des plaintes et des enquêtes qui en découlent. Il effectue également des enquêtes spontanées sur la base d'informations parvenues à sa connaissance de diverses façons. Les heures et jours d'ouverture du guichet ont été fixés du lundi au vendredi de 0900 h à 2000 h.

En 2009, il était composé de 5 (5) collaborateurs. Pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2008 au 30 novembre 2009, le service a traité 1'100 (1'032) cas dont 1'051 (987) plaintes.

La plupart des cas sont traités au sein du service, mais quelques affaires sont effectuées en étroite collaboration avec les autres services de la Police neuchâteloise ou de la Police de la Ville de Neuchâtel.

Il sied encore de relever la collaboration d'un homme du service au sein du « Team Graffitis » de la Police neuchâteloise. Lors de plusieurs opérations menées par cette équipe, ce collaborateur a activement participé à divers actes d'enquêtes. Lors de ces opérations conjointes, plusieurs auteurs de tags et graffitis ayant principalement opéré en ville de Neuchâtel ont pu être interpellés. La grande majorité a reconnu les faits reprochés. Pour le solde restant, il sera dénoncé en vertu des éléments en possession des enquêteurs.



#### 4.4. Service de médiation de la police de la Ville de Neuchâtel

Pour l'année 2009, le service de médiation a reçu quatre demandes de médiation. Sur ces 4 demandes, trois ont été interrompues par l'une des parties et une médiation a été stoppée par le médiateur, car des démarches sur le plan juridique avaient été entreprises. Même s'il n'y a pas eu d'accord de médiation, les demandes de médiation sont depuis la création du service en constante augmentation, ce qui est réjouissant.

Au total, le nombre d'heures passés en médiation est de 10 heures réparties en 8 séances. Le service de médiation a également été sollicité pour aider la police de proximité à traiter un problème de voisinage à Chaumont.

Sur le plan du réseau, le médiateur a été sollicité par la Haute école de travail sociale de Genève, pour un éventuel partenariat afin de prendre des stagiaires, mais aussi pour dispenser une éventuelle formation. A ce jour, les discussions sont en cours.

Depuis cette année, les contacts avec l'agent de liaison de la GRC, lequel était situé à Paris, ont été interrompus. En effet, ce dernier est parti à la retraite au mois de juillet. Avant son départ, il a transmis au médiateur les coordonnées du nouvel agent de liaison responsable pour l'Europe, avec lequel il a noué de nouveaux liens. L'agent en question se trouve aux Pays-Bas, plus exactement à La Haye.

A relever que deux demandes de stage ont été effectuées auprès du service de médiation. Le médiateur s'est malheureusement trouvé dans l'impossibilité de prendre des personnes en stage, ceci faute de médiation en cours. En revanche, des rencontres ont tout de même été effectuées avec les deux personnes (un retraité de la police et une avocate).

Au mois de novembre, un inspecteur de la police de Belgique a pris contact avec le médiateur de la police, afin d'obtenir des informations sur le Service de médiation. L'inspecteur en question effectue actuellement une formation post grade. A ce sujet, il effectue un travail de recherche dans le domaine de la médiation qui aura pour titre « Les outils de médiation au service de la police ».

#### **4.4.1. Médiateurs urbains volontaires Mondial 2010**

Suite à l'expérience menée au mois de juin 2008 avec les médiateurs urbains volontaires Euro 2008, le service de médiation a été sollicité pour relancer l'expérience pour le Mondial 2010 qui se déroulera du 11 juin au 11 juillet 2010. Dans ce contexte, le médiateur a déjà commencé à travailler sur le projet et il a activé son réseau de médiateurs.

#### **4.4.2. Projets et formation continue**

Le médiateur de la police a, suite à la réussite de son travail de recherche, entamé des démarches auprès de l'Institut suisse de police (ISP) afin de faire connaître son travail, mais aussi de voir dans quelle mesure il était possible d'intervenir dans le cadre des formations pour les policiers de proximité. Dans ce contexte, le médiateur, avec l'aide d'un collègue médiateur, a mis sur pied un projet de formation spécifique pour le policier de proximité.

Dans un autre domaine, le médiateur, avec la participation d'un de ses collègues médiateur qui est également psychologue d'urgence et formateur, a proposé une formation destinée au personnel du Corps de police de la Ville de Neuchâtel. Cette formation aura pour but d'améliorer le bien-être au travail. Cette dernière se déroulera sur une période de 2 ans.

Un autre projet, en cours de réflexion, est de proposer un partenariat entre l'Autorité tutélaire et le Service de médiation de la police de la Ville, afin que ce dernier puisse effectuer des médiations pénales pour les mineurs.

### **4.5. Brigade urbaine**

Pour l'année 2009, l'effectif de la brigade urbaine a été de 8,4 (7,4). L'augmentation de cette unité permet de renforcer la brigade dans sa mission au 1<sup>er</sup> janvier de cette année avec un aspirant ayant terminé sa formation.

#### 4.5.1. Contraventions et rapports

657 (473) procès-verbaux de dénonciation répartis selon le tableau ci-dessous ont été établis.

	2009	2008
Code pénal suisse CPS	308	264
Code pénal neuchâtelois CPN	174	49
Règlement de police RPNE	43	20
Loi sur l'établissement des étrangers LFSEE	31	9
Loi fédérale sur les stupéfiants LFStups	55	108
Loi sur les Armes	1	5
Loi sur les établissements publics LEP	11	3
Loi sur la circulation routière LCR	34	17

29 (42) personnes signalées au RIPOL ont été interpellées. 19 (24) arrestations en flagrant délit (bande de voleurs, agressions, vol à l'étalage) ont été effectuées.

#### 4.5.2. Activités

La brigade urbaine maintient les très bons contacts qui ont été établis avec la majorité des commerçants du centre-ville. Cependant, il reste toujours une petite minorité qui ne fait jamais appel à ses services ou avec retard, mais la brigade constate aussi une évolution positive des mentalités.

Afin de lutter plus efficacement contre les vols à l'étalage, en partenariat avec les gérants des commerces du centre-ville, la brigade effectue des patrouilles à l'intérieur des magasins, en uniforme ou en civil. Un prospectus avec des informations afin de donner un maximum de conseils aux gérants est également distribué selon les problèmes rencontrés.

En matière de stupéfiants, de nombreux passages sont effectués lors de chaque patrouille aux endroits connus des services de police, afin d'éviter une scène ouverte. Une augmentation de la consommation et la détention de produits stupéfiants, ainsi que des délits connexes a été remarquée. Un effort particulier a été consenti à la répression de cette activité. Le principal secteur touché par cette problématique est la Place Pury. Durant l'année 2009, la brigade a suivi tout particulièrement une personne qui posait des problèmes sécuritaires liés aux stupéfiants. Un agent de la brigade urbaine a été spécialement affecté à cette mission, qui consistait également à avoir un contact avec les partenaires qui s'occupaient de cette personne (services sociaux, Drop'In, médecin traitant) afin d'avoir un maximum d'échange d'informations pour pouvoir venir en aide à celle-ci. Les résultats ont été probants, en effet, cette personne n'a plus donné matière à intervenir à son encontre et pour l'instant a quitté le secteur toxicomane.

Des affiches de prévention «Vols» et «Stupéfiants» ont été distribuées aux commerçants ainsi qu'aux tenanciers d'établissements publics de la zone piétonne.

Durant la période estivale, des patrouilles à vélo ont été effectuées le long des rives du lac et à l'intérieur des enceintes des piscines de Neuchâtel et Serrières. Ces patrouilles sont principalement axées sur la prévention des vols et des déprédations. Cela permet également d'avoir une présence plus soutenue, plus souple et discrète dans certains secteurs en fonction des besoins.

Elles effectuent également des contrôles réguliers de l'usage de la voie publique, particulièrement des musiciens de rues, des vendeurs itinérants et de la mendicité, afin d'avoir un bon suivi et de faire respecter les directives et les lois à ces derniers, pour obtenir une bonne harmonie entre les différents acteurs du centre-ville.

Ce service a été présenté également lors de la journée du Racisme « Tous différents tous égaux » qui se tenait au péristyle de l'Hôtel de Ville à Neuchâtel.

La brigade urbaine est une nécessité pour le centre-ville. Une Police de proximité est un maillon indispensable pour la sécurité publique.

#### **4.5.3.    Policiers de quartier**

La police de proximité des quartiers est composée de 4 (3) personnes. Un nouveau secteur, Beaux-Arts, s'est ouvert le 1<sup>er</sup> avril 2009. Chaque collaborateur a un secteur bien délimité. Ces secteurs sont l'Ouest, le Nord, l'Est et le Sud de la ville. Par leur présence, leurs bonnes connaissances du milieu et des habitants, ils assurent une couverture sécuritaire. Ils sont très appréciés et sollicités par la population. Ils ont établi un bon contact et un climat de confiance avec les habitants et divers organismes.

1'184 (807) nouveaux clients ont été contactés par les 4 (3) policiers de quartier et 6'226 (6'409) passages auprès des habitants ont été effectués. De ces contacts, 542 (587) problèmes ont été annoncés. Cette différence s'explique par des cas beaucoup plus lourds et complexes que l'année précédente, dont 8 (13) subsistent et doivent nécessiter une plus longue procédure d'accompagnement. Ceci représente 7'952 (7'803) contacts personnalisés de proximité qui ont été effectués par les collaborateurs. De plus, 25 (39) enquêtes ont été menées auprès des propriétaires de chiens qui n'ont pas donné suite à la taxe et 2'219 (1'214) commandements de payer ont été signifiés. Durant l'année 2009, 69 (44) plaintes, 32 (16) procès-verbaux d'audition, 15 naturalisations et 53 enquêtes concernant le dépôt de déchets encombrants ont été effectués.

Pendant l'année, les agents ont participé à de nombreuses manifestations telles que fêtes de quartiers, marchés de Noël, kermesses, rencontres sportives et 25 rencontres avec les associations de quartiers.

Les missions principales sont les suivantes :

- Être le 75% du temps dans les secteurs, présenter le service de Police de proximité de la Ville de Neuchâtel.
- Contacter, gérer et résoudre les demandes de la population, des commerçants, gérances d'immeubles, concierges, associations de quartiers, sportives, religieuses et culturelles.
- Entretenir un climat de confiance et de sécurité envers toute la population des secteurs.
- Suivre l'évolution de la situation dans le domaine de la circulation, transmettre toutes les informations qui peuvent avoir un effet sur la sécurité des secteurs.

- Créer des liens entre les clients et les partenaires internes et externes de l'administration communale.
- Enregistrer les plaintes et effectuer la procédure de A jusqu'à Z.

#### **4.5.4. Sécurité enfants**

Ce poste est composé d'une personne à 70% qui travaille le 80% de son temps à l'extérieur sur le terrain. Ce service veille à la sécurité en règle générale aux abords des écoles et sur le chemin de celles-ci.

Dans son activité, le personnel rattaché à cette fonction veille au maintien d'un climat serein, notamment par une présence marquée dans les secteurs sensibles. Il s'intéresse également de près aux problèmes de racket et aux actes de vandalisme souvent effectués par des tags ou autres genres de graffitis.

Durant cette année, une présence régulière a été effectuée dans les bus des TN, afin de lutter contre les incivilités. Ces derniers ont fait part de leur satisfaction de voir l'agente régulièrement dans leurs véhicules et aux abords des arrêts.

Durant toute l'année, ce service avec la collaboration d'une personne du service de proximité a rendu plusieurs visites dans les centres d'accueils de la Ville. Quelquefois juste pour une séance d'information et parfois un repas de midi a été pris en commun avec les enfants fréquentant ces locaux. Les animatrices de ces centres ont sollicité plusieurs fois le service durant cette année pour signaler des incidents (de sécurité – comportement de certains enfants ou parents). Un rapport d'information a été adressé à l'Autorité tutélaire.

Toujours accompagné d'une personne du service de proximité ou d'un inspecteur de la police de sûreté, des visites et des discussions ont été faites auprès des parents d'élèves. Lors de ces entretiens, les enfants étaient toujours présents. Ceci concernait toujours des problèmes rencontrés sur le chemin de l'école. Des cas précis ont amené le service à faire des PV d'audition (vols – déprédations - divers tags - racket).

Tout au long de cette année, des rendez-vous ont été pris auprès de la police de sûreté (Service des mœurs). Le service participe à des surveillances aux abords des collèges où des exhibitionnistes ont été vus. De plus, cette année, une surveillance ainsi que des contrôles ont également été faits dans un quartier où un homme se comportait bizarrement en présence de filles mineures.

Ce service participe également à la présentation de la police. En effet, un cours d'information avec le service de l'instruction a été donné aux étudiants de la HEP.

A l'occasion de la réception des nouveaux arrivants en Ville de Neuchâtel, le service a participé à la présentation de la police en tenant un stand d'information au Temple du Bas.

Des rendez-vous sont pris régulièrement avec les directions des écoles. Ces dernières informent le service sur des cas qu'elles rencontrent et vice-versa. Suite à des incivilités et des voies de fait, ce service a donné 8 leçons d'éducation aux élèves de 6<sup>ème</sup> année des collèges des Terreaux et des Sablons. Ces leçons parlaient des droits et des devoirs concernant les mineurs ainsi que des conséquences du non respect de ces principes de vie. Plusieurs rapports ont été établis au Ministère public concernant : (voies de fait – injures – omission de porter secours – jets dangereux de matière – infraction à la loi sur les armes et munitions (LARM)).

Dans le cadre de l'éducation routière pour les examens cyclistes ainsi que la coupe scolaire, pour les campagnes de distributions et rentrées scolaires, ce service a apporté sa contribution.

Dans le cadre de l'Unité de débriefing émotionnel (UDE), la collaboratrice du service a suivi plusieurs cours 32 (16) heures, et participé à des séances 16.30 (20.30) heures. Elle a également été engagée à 7 (6) reprises pour soutenir psychologiquement des collègues qui ont été confrontés à des situations ou des événements hors du commun 9 (9) heures. Le service a signifié cette année 240 commandements de payer.

#### **4.5.5. Naturalisations**

Jusqu'au 30 juin 2009, ce poste a occupé une collaboratrice à 80%. A son départ, le service des naturalisations a été englobé dans le service des établissements publics. A relever qu'entre août et novembre, 96 enquêtes de naturalisations ont été distribuées à 16 collaborateurs, afin de pouvoir répondre aux délais de la remise des rapports demandés par le canton.

Dans le cadre des naturalisations, on recense 4 types principaux.

Naturalisations facilitées : Les entretiens se déroulent, sauf cas spéciaux, dans les locaux de la police de la Ville.

Naturalisations ordinaires : Les entretiens se font au domicile des requérants pour les familles ou au poste pour les personnes seules.

Compléments : Les entretiens, selon les rubriques à traiter, se passent soit au domicile du candidat, soit au poste de police.

Hors commune : Bref rapport. Les entretiens se font en général par téléphone ou par courriel, car ces personnes n'ont fait qu'un bref passage dans la commune. Un autre rapport est établi en parallèle dans leurs nouveaux cantons ou communes de résidence.

#### **Année 2009**

Naturalisations ordinaires : 91 (74) dossiers transmis

Naturalisations facilitées : 53 (30) dossiers transmis

Compléments : 21 (9) dossiers transmis

**Total : 165 (113) dossiers transmis**

A noter que pour l'année 2009, le nombre de rapports reçus est de 165, contre 113 en 2008, soit une augmentation de 45 % des dossiers.

#### **4.5.6. Enquêtes**

Ce service a été mis en place en 1998 pour répondre à une demande croissante de tâches administratives composées presque exclusivement d'enquêtes déléguées par l'Etat à la Police de la Ville de Neuchâtel. Le tableau suivant permet de se rendre compte de ses activités.

2009	2008		
1'394	1'070	+	Plaintes enregistrées pour stationnement sur des parcs privés
1'338	1'005	+	Procès-verbaux établis pour stationnement sur des parcs privés
56	65	-	Plaintes retirées pour stationnement sur des parcs privés
0	17	-	Enquêtes pour le Contrôle des habitants (changements de domicile)
0	7	-	Réquisitions du Ministère Public, rapports à cette Autorité.
448	455	-	Actes de poursuite attribués au service
15	26	-	Actes de poursuite en cours
17	0	+	Recherches d'identités pour le service des amendes d'ordre

#### 4.5.7. Etablissements publics

Dans la circonscription communale, la situation au 5 décembre 2009 est la suivante :

2009	2008		
77	82	-	Cafés - restaurants de jour
1	1	=	Cafés - restaurants de nuit
6	4	+	Cercles (1 <sup>ère</sup> - 2 <sup>ème</sup> catégories)
56	55	+	Bars avec alcool
29	29	=	Bars 10 places sans alcool
11	12	-	Hôtels
1	1	=	Hébergement
11	8	+	Discothèques
3	3	=	Cabarets – Dancings
10	11	-	Salons de jeux
21	21	=	Buvettes
1	1	=	Débit ambulants
6	8	-	Nouveaux établissements ouverts durant l'année
8	13	-	Etablissements fermés durant l'année
35	35	-	Etablissements changeant de tenancier durant l'année
3	2	+	Sex-shops
7	8	-	Salles de cinéma

Activités et contrôles effectués par ce service :

2009	2008		
49	45	+	Enquêtes administratives pour des modifications de patentes ou fermeture d'établissements
12	12	=	Contrôles de séjour et des passeports des artistes et musiciens dans les cabarets
176	202	-	Artistes (dossiers examinés)
13	20	-	Contrôles personnel, état général et clientèle dans les établissements publics
4	3	+	Dénonciations (âge clients - travailleurs sans autorisation - ouverture tardive)
36	39	-	Enquêtes administratives pour permissions tardives
31	37	-	Permissions tardives délivrées
32	25	+	Enquêtes administratives diverses (infos, plaintes, etc.)
5	4	+	Séances au SCP / Cours cafetiers au CPLN

#### 4.6. Brigade de circulation

Elle est composée de 5 (5) policiers et de 9 (7) auxiliaires. Un collaborateur fonctionne comme opérateur radar à 100 %. Ce service veille à la sécurité générale ainsi qu'à celle des usagers de la route. Par une présence accrue dans les zones à risques, il prévient les délits et les accidents. Il gère les véhicules en mouvement et à l'arrêt. Il effectue des services d'ordre pour les manifestations ainsi que des opérations de prévention. Pour 2009, 59 (41) services d'ordre ont été organisés.

##### Radar mobile :

Le service radar a procédé à 550 (421) contrôles de vitesse. A cette occasion, 153'249 (123'215) véhicules ont été contrôlés et 16'067 (13'092) procès-verbaux et contraventions ont été dressés, ce qui représente 11,90 % d'infractions.

##### Radars fixes :

Durant l'année 2009, les appareils de surveillance du trafic en mode radar immobile autonome ont contrôlés 7'335'849 (7'599'717) véhicules. 18'311 infractions ont été constatées, ce qui représente 0,25 % d'infraction.

En plus des contrôles de vitesse, la brigade de circulation a contrôlé durant cette année 2'723 (5'000) conducteurs. 3 (22) permis de conduire ont été saisis par la police pour ivresse qualifiée (+ de 0,8 o/oo) au volant ou au guidon, 1 (11) personne a été dénoncée pour ivresse légère (entre 0,5 o/oo et 0,79 o/oo). Ces personnes ont également été contrôlées lors de campagnes spécifiques sur le plan européen, telles que «Natel au volant» - «Transit» - «Respect de la signalisation» - «Equipement des véhicules» et «Ordonnance sur la durée du travail et du repos des conducteurs professionnels de véhicules automobiles (OTR 1 et 2)». 111 (24) deux-roues abandonnés ont été récupérés, dont 3 (4) étaient signalés volés. 8 (4) ont été restitués.

Ce service a également reçu 2'208 (1'680) commandements de payer à traiter. 118 (98) cas sont encore en cours.

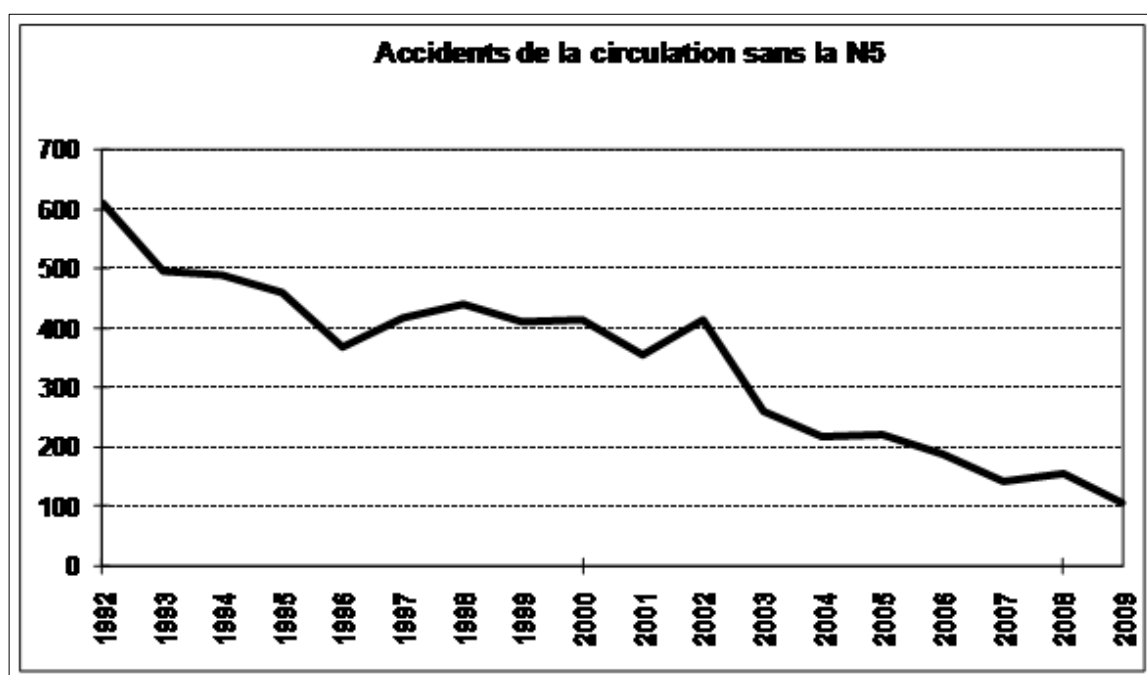
Le personnel de la brigade de circulation est intervenu à 12 reprises sur des accidents ayant été soldés par un arrangement entre les parties et 3 constats d'accidents avec dégâts matériels ont été établis. Les collaborateurs interviennent dans ces cas pour prendre les premières mesures et régler les problèmes de circulation.

11 personnes signalées par diverses Autorités ont été interpellées lors de contrôles.

Les membres de ce service ont fait intervenir l'entreprise agréée pour déplacer 20 voitures en fourrière.

En outre, 69 plaintes pour des dégâts aux véhicules ou par des véhicules ont été enregistrées et traitées par cette entité.

Durant l'année 2009, le personnel a effectué 6 convois (funèbres et/ou machines de chantier hors normes).



En 2009, le nombre d'accidents de la circulation a diminué, soit 106 (156). Le service constate également une baisse des accidents avec blessés, soit 39 (48), ce qui a représenté 47 (53) personnes blessées. Aucun accident mortel n'a été enregistré sur le territoire de la Ville de Neuchâtel.

Plusieurs campagnes ont été organisées en zone piétonne, afin de faire respecter la signalisation routière en place. Pour ce faire, des affiches au format mondial ont été placées en divers endroits de ladite zone. Chaque automobiliste a été intercepté et questionné sur les raisons de sa présence à cet endroit. Parallèlement, des patrouilles ont été effectuées dans la zone piétonne et les contrevenants ont été dénoncés.

#### 4.6.1. Contrats de prestations

La brigade a procédé à 2 (12) contrôles radar sur la commune de Savagnier. A cette occasion, 178 (1231) véhicules ont été contrôlés et 10 (49) contraventions ont été dressées. A relever que cette commune a signé un mandat de prestations avec la police neuchâteloise et, partant, a résilié la convention avec la Police de la Ville de Neuchâtel, avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2009.

Dès cette date, le Corps de police n'a plus de contrat de prestations en cours avec d'autres communes, en matière de contrôles de vitesse.

Un contrat de prestations a été signé avec la commune de Peseux, pour le contrôle du stationnement. Partant, le personnel du service des auxiliaires a effectué 3 heures de contrôles hebdomadaire, au profit de la commune de Peseux.

Les frais relevant de ces engagements sont facturés à ladite commune.

#### **4.6.2. Signalisation lumineuse**

L'année 2009 pour la signalisation lumineuse a été consacrée à l'entretien et au dépannage des installations existantes. En effet, il n'y a pas eu de nouveaux équipements ni de suppression de carrefours.

Contrairement à 2008 qui sonna le glas des ampoules à incandescence pour être remplacées par des LED'S, les nouvelles technologies pour la signalisation lumineuse mises à disposition par les fabricants ont encore un rapport prix/performance trop élevé pour une ville de moyenne grandeur. C'est notamment le cas du remplacement des boucles de détection fraisées par une détection vidéo au moyen de boucles virtuelles. L'acquisition de ces nouveaux moyens sera étudiée dans la mesure des possibilités du service ces prochaines années seulement.

Toutefois, il est réjouissant de constater que la technologie à LED'S tient ses promesses tant par la durée de vie que par les économies engendrées en consommation d'énergie électrique.

La tendance actuelle observée chez les fournisseurs est le remplacement des ordinateurs de commande d'ancienne conception à l'image de celui que le Corps de Police exploite par des centrales uniques permettant de gérer et d'exploiter à distance des carrefours de plusieurs agglomérations.

#### **4.6.3. Speedy**

L'info radar du type «Speedy», qui est un dispositif préventif affichant au conducteur sa vitesse, a été utilisé durant 289 (298) jours pendant l'année 2009. Il a contrôlé 284'697 (225'299) véhicules pour un total théorique de 16,40 % (10,39 %) d'infractions. En effet, le Speedy étant un outil de prévention, aucune infraction n'est dénoncée. Cet appareil permet de rendre le conducteur conscient de la vitesse qu'il pratique et de transmettre des informations sur le comportement des automobilistes aux endroits contrôlés.

Le nombre de jours d'utilisation de l'appareil Speedy est resté stable. Cet appareil a été fortement utilisé dans les «Zones de rencontre» et «Zones 30 km/h». Le nombre de véhicules contrôlés et le pourcentage théorique d'infraction ont augmenté.

#### **4.6.4. Borne de comptage**

Le Corps de police a fait l'acquisition d'une borne de comptage du trafic. Cet élément a été utilisé principalement pour les expertises relatives à la mise en place des zones 30 km/h ou des zones de rencontre et pour les expertises à posteriori, conformément à l'Ordonnance sur les zones 30 et les zones de rencontre.

Cet appareil enregistre le passage des véhicules, leur vitesse et peut être utilisé uniquement à des fins statistiques. Contrairement à l'appareil Speedy, cette borne de comptage n'affiche pas la vitesse des véhicules.

Pour l'année 2009, cet appareil a été utilisé 290 jours sur le territoire. 300'075 véhicules ont été enregistrés pour un taux théorique d'infractions de 8,11 %.

#### **4.6.5. Modération du trafic**

Dans le cadre de la poursuite de la stratégie globale de modération et de sécurisation du trafic dans les quartiers, l'année 2009 a été marquée par les expertises et la mise en place de la zone 30 « Maujobia », l'expertise et la mise en place de l'extension de la zone 30 « Favarge » et par l'expertise et la mise en place de la zone de rencontre « Ribaudes ».

Les expertises suivantes ont été réalisées :

Côte est – extension de la zone 30 Orée, création d'une nouvelle zone de rencontre au Jardin Botanique. La mise en place de ces zones aura lieu au printemps 2010.

Le groupe de pilotage du dossier de modération du trafic, composé de représentants du bureau technique des Infrastructures et Energies, de la Direction de la Sécurité et un représentant du Corps de police s'est rencontré à 4 (6) reprises pour poursuivre le traitement de ce dossier.

A noter que le bureau d'Ingénieurs mandaté par la Direction de la Sécurité a terminé les expertises après une année de la zone 30 « Mail » - « Bel-Air » et de la zone de rencontre « Plaine du Mail ».

Dans le cadre de la modération du trafic, le Corps de police peut encore relever la mise à 30 km/h de la rue Martenet, en relation avec les travaux des tunnels de Serrières (A5).

A la suite des recours concernant les mesures prévues aux alentours de la Gare CFF, une nouvelle variante a été étudiée, pour une meilleure sécurisation du secteur, lors de l'ouverture du chantier du TransEurope. Un arrêté provisoire sur la circulation routière a été sanctionné, afin de permettre la mise en place de certaines mesures prévues initialement, comme la limitation de la vitesse à 30 km/h, la mise en sens unique (est-ouest) du Crêt-Taconnet, des restrictions de parcage et de circulation sur l'Espace de l'Europe. Une information a été donnée aux riverains, avant publication de l'arrêté. Les mesures prévues ont été progressivement mises en place et à fin mai 2009, toute la signalisation était en place. La construction du nouveau giratoire situé sur l'avenue de la Gare faisait également partie de ce dossier. Des ralentisseurs provisoires ont été installés au droit de chaque passage pour piétons, afin de limiter la vitesse dans ce secteur.

#### **4.6.6. Plan de stationnement - Autorisations**

Le 7 janvier 2008, les postes laissés vacants par l'officier de circulation et le collaborateur chargé des enquêtes administratives concernant l'octroi des autorisations ont été repris et centralisés en un poste. Ce service collabore étroitement avec le service de la circulation, qu'il remplace également.

Il est responsable de la gestion, de l'octroi et du suivi de toutes les autorisations. Il collabore avec les différents services qui effectuent les renouvellements annuels. Il effectue également les enquêtes pour l'octroi des autorisations, toutes catégories confondues et gère les contentieux y relatifs.

Il est également responsable de la gestion de la 3<sup>ème</sup> étape du plan de stationnement, qui a été avalisée par le Conseil général en date du 30 juin 2008.

Son activité consiste à la préparation des arrêtés, en collaboration avec la Direction de la sécurité et le Service juridique. D'autres tâches, en collaboration avec la brigade de circulation et d'autres services communaux sont également effectuées, comme par exemple l'extension ou la mise en place de nouvelles zones bleues et la mise en place des parkings payants et du P+R des Piscines.

L'application de la 3<sup>ème</sup> étape du plan de stationnement dans son ensemble :

Beaucoup de temps a été consacré aux questions liées à l'application de la 3<sup>ème</sup> étape du plan de stationnement. De nombreuses séances et échanges de courriers ont eu lieu.

Suite à un contentieux avec l'Etat soumis au Tribunal fédéral concernant les autorisations zones bleues de type « pendulaire dynamique », les renouvellements de vignettes 2008 n'ont pu se faire qu'au mois de juillet 2009. Au final, les autorisations « pendulaires dynamiques » ont été renouvelées sur les tarifs basés sur l'ancien droit, à savoir l'arrêté du 12 mars 2001, lequel régissait l'octroi des vignettes, ceci avant l'avènement de la 3<sup>ème</sup> étape.

En 2010, tous les tarifs seront basés sur les arrêtés de la 3<sup>ème</sup> étape. Le bref historique ci-dessous fixe les jalons principaux des démarches réalisées :

- **8 décembre 2008**, sanction par le Conseil communal des arrêtés relatifs à la 3<sup>ème</sup> étape du plan de stationnement, notamment celui qui concerne l'octroi des vignettes de stationnement.
- **Décembre 2008**, envoi à l'Etat par le Conseil communal des arrêtés d'application relatifs à l'octroi de vignettes de stationnement et à la perception des redevances.
- **Janvier à juillet 2009** attente et relances systématiques concernant la sanction des arrêtés par l'Etat.
- **1<sup>er</sup> juillet 2009**, mise en vigueur, **avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2009**, de l'arrêté portant la révision de l'arrêté d'exécution de la loi d'introduction des prescriptions fédérales sur la circulation routière (*cet arrêté assimile les employés de l'Etat bénéficiant de vignettes à des résidents*).
- **1<sup>er</sup> juillet 2009**, sanction par l'Etat des arrêtés qui concernent la 3<sup>ème</sup> étape du plan de stationnement.
- **10 juillet 2009**, publication des arrêtés en question dans la Feuille officielle.
- **31 août 2009**, recours au Tribunal fédéral contre l'arrêté de l'Etat portant sur la révision de l'arrêté d'exécution de la loi d'introduction des prescriptions fédérales sur la circulation routière.
- **10 septembre 2009**, fin des délais de recours des arrêtés ci-dessus.
- **Fin 2009**, mise en place dans le terrain des mesures prévues.
- **Début 2010**, application des mesures.

En accord avec son président, une séance d'information a également eu lieu pour la commission de stationnement du Conseil Général sur l'avancement du dossier de la 3<sup>ème</sup> étape du plan de stationnement.

Deux conférences de presse ont également été préparées. Elles ont été effectuées par le Directeur de la Sécurité, avec ce service, et ont eu lieu en date du 15 janvier et 23 novembre 2009.

La préparation du P+R des Piscines, des parkings payants du Port du Nid-du-Crô et de Panespo :

La rédaction et l'élaboration finale de l'arrêté d'application du P+R des Piscines ont également été traitées par ce service, ceci en collaboration avec le service juridique. La mise en place des parkings payants se fera début 2010 (Piscines P+R, Port du Nid-du-Crô et Panespo). Plusieurs contacts ont eu lieu avec des entreprises qui stationnent certains véhicules dans les futurs parkings payants.

Il a été aussi nécessaire d'expliquer à tous les acteurs des sites concernés, notamment en ce qui concerne les parkings des Piscines (P+R), du Port du Nid-du-Crô et de Panespo, les tenants et aboutissants concernant le fonctionnement de ces parkings. En effet, la mise en application du stationnement payant modifie les habitudes de nombreuses personnes.

Un appel d'offres a été effectué auprès de plusieurs entreprises de sécurité, pour la surveillance des parkings des Piscines (P+R) et de Panespo, lesquels seront régis par un système de barrières, ceci pendant les heures où la police de la Ville ne dessert pas le central. L'entreprise « EGS », dont le siège est à Colombier, a été retenue.

Extension de deux zones bleues et une nouvelle zone :

L'extension des zones 1 et 7, avec la mise en place de la nouvelle zone 11 ont été également traitées (octroi des vignettes, planification, communication aux habitants, à la presse, etc.). Beaucoup de temps a été consacré aux questions des citoyens (courriels, téléphones, réception). En effet, ces changements modifient les habitudes de mobilité de ces derniers au sein de notre cité, notamment dans le stationnement. Les pendulaires sont également touchés par ces changements.

Plusieurs contacts ont eu lieu avec les entreprises et indépendants qui étaient concernés par la mise en place des zones bleues, ces derniers ayant de nombreux pendulaires se déplaçant en voiture. Grâce à ces contacts, ces changements, qui demandent une réorganisation de la part desdites entreprises, ont été effectués en amont. De ce fait, en 2010, la transition se fera plus facilement.

Plusieurs rencontres ont été nécessaires avec une des entreprises en question, qui a une certaine importance, ceci en collaboration avec le délégué à la mobilité douce de la Ville de Neuchâtel. Au final, l'entreprise a revu complètement la gestion de ses places privées et la façon des déplacements de ses employés. 19 vignettes types « pendulaires dynamiques » ont été octroyées pour les employés qui ont besoin d'un véhicule pendant leur temps de travail. La demande initiale de cette entreprise était de plus de 30 vignettes. Cette façon de faire a fait tomber les tensions liées à la mise en place des nouvelles zones bleues et un contact positif, pour la ville et cette entreprise, a été établi.

### Zone piétonne :

Ce service participe également à la préparation du nouvel arrêté pour la zone piétonne. En effet, celui-ci régit les conditions d'octroi, d'utilisation et les tarifs des autorisations d'accès en zone piétonne.

Une majeure partie du temps a été consacrée, en collaboration avec le service juridique, à finaliser cet arrêté. Une séance d'information a eu lieu avec les commerçants du centre-ville et le manager du centre-ville, afin que la transparence soit totale. Ledit arrêté est en cours de finalisation et sera applicable en 2010.

### La borne du Coq-d'Inde :

Celle-ci a occupé ce service pour plusieurs raisons, à savoir :

- Le 23 avril, un nouveau programme de fonctionnement a été installé.
- Le 28 mai, un véhicule a été endommagé contre les bornes de sortie. Après analyse de la situation, il s'est avéré que l'automobiliste était en faute (manœuvre inappropriée).
- Le 24 juillet, un véhicule endommageait une borne fixe. Les frais ont été à la charge du conducteur.
- Le 9 septembre, même scénario que le 24 juillet. Les frais ont été également à la charge du conducteur.

Suite à plusieurs problèmes de la boucle de détection de sortie, il a été décidé, d'un commun accord avec le Service de l'urbanisme, de changer de place un panneau d'affichage, afin que les véhicules ne soient plus gênés par ce dernier.

Il a été effectué 22 H/h de contrôles divers, dont le fonctionnement et le respect des trois cases limitées à 15 minutes, qui ont été créées afin de pouvoir se rendre en zone un court moment, sans devoir stationner trop loin. 13 amendes d'ordres ont été infligées pour dépassement du temps.

Un contact régulier est nécessaire avec les habitants du quartier du Coq-d'Inde, car ces derniers sont très sensibles à ce sujet.

### Enquêtes – Respect des dispositions légales pour l'octroi des autorisations :

Chaque nouvelle attribution de vignettes, toutes catégories confondues, fait l'objet d'une enquête afin de déterminer si les bases légales sont respectées.

Dans ce cadre, 20 refus de vignettes ont été prononcés. En effet, une minorité de citoyens essaient diverses astuces afin d'obtenir une autorisation pour eux-mêmes ou pour diverses personnes n'ayant pas droit à ces sésames. Les conséquences sont le temps attribué à ces affaires. Une bonne connaissance des lois et des arrêtés y relatifs est nécessaire pour traiter ces cas de façon optimale.

### Autorisations par internet :

Un projet est actuellement en cours d'élaboration, avec la collaboration du CEG, afin que les citoyens puissent directement commander des autorisations par internet. Cela se fait déjà, mais les autorisations doivent être envoyées à domicile avec une facture.

La nouveauté réside dans le fait que le client pourra commander son autorisation par internet, payer et l'imprimer, ceci directement depuis chez lui. Dans un premier temps, cela concernera les autorisations de type « zone piétonne à l'acte » et « visiteurs ». Cette offre est appelée à s'étendre à l'avenir.

#### **4.6.7. Passages pour piétons**

Durant l'année 2009, le groupe de pilotage dans ce domaine s'est réuni à 3 (3) reprises. Ce groupe, composé d'un représentant de la Direction de la sécurité, d'une personne du bureau technique des Infrastructures et Energies, d'un représentant de Viteos et d'un membre du Corps de police a œuvré à la mise en place des mesures prévues.

A ce jour, tous les emplacements inscrits en priorité I dans le crédit d'investissement ont été totalement sécurisés, tant au niveau de l'éclairage, de la signalétique que des travaux de génie civil (abaissement de trottoir).

Dans le cadre de la poursuite des travaux liés au PGEE sur l'axe Rocher – Cadolles, ce secteur a été englobé dans les mesures à prendre lors de la réfection de la chaussée. Aussi, l'éclairage spécifique des passages piétons a été effectué dans le cadre de ces travaux.

Durant l'année 2009, ce sont quelque 40 heures qui ont été consacrées à diverses visions locales, études, rendez-vous et contrôles. Plusieurs études, en relation avec des demandes particulières pour la création de nouveaux passages pour piétons ou pour améliorer la sécurité de ceux-ci ont été réalisées, notamment à la route de Pierre-à-Bot, à la rue de la Côte et sur la rue des Fahys. Ces démarches ont nécessité 20 heures de travail.

#### **4.7. Education et prévention routière**

Le service de la prévention et de l'éducation routière de la police de la Ville de Neuchâtel, par son responsable, a mené à bien le programme planifié pour cette année, en ce qui concerne les passages dans les classes de notre ville. Il a été secondé par une collaboratrice. De plus, toutes les autres activités effectuées par ce service figurent également dans ce document.

Tableau récapitulatif du nombre d'élèves instruits et de classes visitées.

2009	2008		
1'189	1'156	+	élèves des écoles enfantines instruits
75	73	+	classes d'écoles enfantines visitées
3'517	2'808	+	élèves des 1 <sup>ère</sup> à 5 <sup>ème</sup> années primaires instruits
216	183	+	classes des 1 <sup>ère</sup> à 5 <sup>ème</sup> années primaires visitées
1'408	1'555	-	élèves des écoles secondaires, niveaux 6, 7, 8, 9 et 10 instruits
82	80	+	classes secondaires des niveaux 6, 7, 8, 9 et 10 visitées
274	316	-	élèves qui ont participé aux examens cyclistes
10	1	+	élèves ont fait l'objet de cours d'éducation routière suite aux décisions de l'Autorité tutélaire

**Récapitulation**

Nombre d'élèves instruits	:	6'114	(5'842)
Nombre de classes visitées	:	373	(341)
Nombre de campagnes réalisées	:	18	(17)

**Cours d'éducation routière suite aux décisions des Autorités tutélaire**

Nombre d'élèves	:	10	(1)
Nombre de séances	:	7	(1)
Nombre d'heures	:	22	(4)

Afin de recevoir de l'aide pour l'obtention du permis de conduire de cyclomoteur ou de scooter, 2 (2) jeunes ont pris contact avec le service de l'éducation routière, ces jeunes ont reçu plus de 6 (5) heures d'enseignement.

**4.7.1. Campagnes de sécurité**

18 (17) campagnes d'éducation routière dans les classes ont été réalisées. A nouveau cette année, tous les niveaux primaires ont été visités à deux reprises durant l'année civile. 8 (7) autres campagnes de prévention générale et routière ont également eu lieu.

Dans les chiffres ci-dessus sont compris les passages dans le collège de Chaumont, de l'école Catholique, de l'école Montessori, de l'école l'Arbre de vie, ainsi que dans les jardins d'enfants des Acacias, la crèche "Le Chat Botté" et celles des hôpitaux.

Afin de parfaire les leçons données en classe et assurer la sécurité des élèves, le service a consacré un peu plus de 80 (100) heures à des présences éducatives aux abords des collèges primaires.

Lors des passages dans les classes, les éducateurs de la prévention routière ont remis aux élèves de tous les niveaux scolaires plus de 15'200 brochures, feuilles d'informations, autocollants, gadgets, jeux, etc., du BPA - TCS – ACS – ATE et autres, lesquels sont adaptés au niveau des leçons dispensées. Cette année, les enfants de première enfantine et les nouveaux élèves des classes de seconde enfantine, soit 453 (627), ont reçu un baudrier de sécurité jaune. Ce matériel est offert par le TCS.

A nouveau, le service de la prévention routière, avec l'aide des auxiliaires de police, a remis aux automobilistes de passage quelques 4'950 cartes pour leurs souhaiter une bonne année 2009. Cela représente plus de 23 heures de présence sur les rues de notre ville.

Durant l'exploitation du jardin de circulation sur la place du Port, une journée « Portes ouvertes » a été organisée le samedi 13 juin. Le centre spécialisé pour handicapés de la vue à Peseux a été invité pour présenter ses travaux et ses missions auprès des personnes bien portantes. Une quarantaine de personnes ont pu ainsi profiter de conseils avisés et être sensibilisées aux problèmes que rencontrent les personnes malvoyantes et aveugles. Les responsables du centre ont été très satisfaits par cette expérience.

Le 17 juin, les membres de la CTER avec l'aide du TCS ont mis sur pied la journée romande d'éducation routière à La Chaux-de-Fonds. Ce sont plus de 220 enfants de 5<sup>ème</sup> année primaire qui ont participé à cette manifestation. Une classe du collège du Crêt-du-Chêne de Neuchâtel a participé à cet événement. Chaque élève a pu s'exercer durant toute la journée à circuler à vélo dans diverses situations. A cette occasion, le nouveau matériel du jardin de circulation de la police cantonale neuchâteloise a été présenté.

A la fin de cette journée, 4 élèves ont été sélectionnés pour partir à Türku en Finlande. Dans ce pays, ils se sont mesurés aux concurrents de 24 pays européens, dans des exercices théoriques et pratiques pour cyclistes.

Le mercredi 1<sup>er</sup> juillet, la CTER organisait, à Couvet, la 15<sup>ème</sup> Coupe scolaire neuchâteloise. Les 100 candidats sélectionnés ont tous reçu, selon leurs résultats, de magnifiques cadeaux. Chacun des enfants a eu un grand plaisir à participer à cette journée. Notons qu'une jeune neuchâteloise a terminé sur la première marche du podium, alors qu'un neuchâtelois a pris la troisième place. A relever que 2 collaboratrices sont venues aider les membres de la CTER pour le bon déroulement de cet événement.

6'950 cartes ont été remises aux conducteurs à l'occasion de la campagne "Rentrée scolaire" d'août. Cette distribution représente 45 heures de présence sur les chaussées de notre ville. Le dessin a été réalisé par M. Vincent L'Epée. Cette campagne de sensibilisation a eu lieu en collaboration avec les auxiliaires du Corps de police. Afin d'accentuer cette campagne, 14 panneaux mobiles sur lesquels l'affiche " Merci de t'arrêter pour moi " était placardée ont été placés aux alentours des collèges. Une présence policière plus soutenue a eu lieu aux abords des écoles, ceci durant deux semaines. Pour terminer, 10 banderoles du TCS " Levez le pied c'est la rentrée " ont été fixées aux endroits judicieux de notre ville pour les rentrées scolaires, d'avril, d'août et d'octobre.

Afin de sensibiliser les parents qui conduisent leurs enfants au plus près des collèges, une banderole portant le slogan "Les abords et les cours des écoles sont faits pour les enfants pas pour les voitures" a été fixée au collège de la Promenade et à l'Ecole Catholique. De plus, un "flyer" a été apposé sur les pare-brise des voitures concernées. Cette campagne de sensibilisation s'est déroulée durant 3 semaines dans le courant des mois de septembre et d'octobre.

Dans le cadre de la sécurité en général, la Société Générale d’Affichage (SGA) a posé les affiches de prévention de format mondial sur les nouveaux supports qui sont placés en 10 endroits stratégiques de notre ville. Les affiches concernant les thèmes suivants ont été placardées: "Pas d’alcool au volant", "Visibilité - Sécurité", "Primo le casque", "S’entraîner c’est vital (moto)", "Lumière Visibilité Sécurité", "En forme pour conduire 0/00".

Pour cette année le service a remis 12’950 brochures et dépliants lors d’actions spécifiques concernant la prévention en général. Dans le cadre de campagnes particulières, le service de la prévention a eu contact avec plus de 12’180 conductrices et conducteurs et quelque 330 personnes lors de la tenue de stands d’informations.

#### **4.7.2. Taxis**

Le service des taxis a mené à bien les missions qui sont prescrites dans la réglementation sur le service des taxis.

A la fin de l’année 2009, le service compte sur le territoire de la commune 10 (8) concessionnaires se partageant 20 (20) droits de stationnement avec 39 (34) véhicules. Cette année il y a eu 1 (0) concessionnaire sans droit de stationnement. Cela représente un parc de 40 (34) taxis. 18 (18) places de stationnement sont réservées sur le domaine public pour le service des taxis. 85 (91) conducteurs sont autorisés à exercer la profession comme chauffeurs permanents ou auxiliaires. 8 (6) ont actuellement une autorisation provisoire pour conduire un taxi. Durant l’année 2009, le service des taxis a établi 27 (20) rapports de renseignements pour conducteurs de taxis. 2 (1) rapports ont été établis pour un nouveau concessionnaire. 24 (16) conducteurs ont réussi l’examen leur permettant d’obtenir une autorisation provisoire pour conduire un taxi en Ville de Neuchâtel. 17 (9) ont subi l’examen leur permettant d’obtenir une autorisation permanente. 4 (0) candidats ont été convoqués pour une deuxième session. 2 (1) conducteurs ont passé l’examen approprié de concessionnaires. A l’occasion de diverses manifestations telles que la Fête des vendanges et le Nouvel An, le service des taxis a délivré 24 (25) autorisations de stationnement supplémentaires. D’autre part, 16 (12) taxis ont été inspectés et 3 (0) contrôles sur rue ont été effectués. 1 (1) contrôle de nuit a été effectué ainsi que 3 (2) contrôles OTR sur la durée du travail et du repos des conducteurs professionnels. Le service a dû procéder à 2 (12) procès-verbaux d’audition. 4 heures d’instruction sur le règlement et l’arrêté des taxis de la Ville de Neuchâtel ont été dispensées à 6 spécialistes de la police neuchâteloise.

#### **4.7.3. Patrouilleurs scolaires**

Suite à la démission de 2 patrouilleurs occupant respectivement les postes à la rue des Draizes et à la rue de la Maladière, le Corps de police a engagé et formé deux nouvelles personnes pour ces emplacements. Actuellement, ce sont donc 13 (13) patrouilleurs adultes qui assurent la sécurité des enfants, mais également celle des personnes à mobilité réduite et des adultes. 9 passages pour piétons sis aux abords de 5 collèges (Serrières, Vauseyon, Charmettes, Acacias et Maladière), ainsi que sur la rue des Draizes, de la Cassarde et sur la route de Pierre-à-Bot sont ainsi sécurisés, lors des heures de rentrées et de sorties des classes. Toutes ces personnes donnent pleine satisfaction et à nouveau cette année s’est déroulée sans accident.

87 (80) passages auprès des patrouilleurs scolaires ont été effectués par le responsable du service. Ce qui représente plus de 14.5 (16) heures de formation, d’entretien et de contrôle sur leur poste de travail.

#### **4.7.4. Séances et commissions**

Le responsable du service de l'éducation et prévention routière a participé aux 10 séances de la Commission technique d'éducation routière (CTER). Dans ce cadre, il a également participé à l'élaboration de séquences filmées avec M. Gilles Treuhardt pour réaliser une leçon destinée aux élèves du niveau 9 secondaire visité par les collègues du canton.

Le mercredi 9 septembre, les membres de la commission technique d'éducation routière ont présenté leurs missions et travaux de spécialistes aux étudiants de la Haute Ecole Pédagogique à La Chaux-de-Fonds. Malheureusement, en raison de son calendrier très chargé, le responsable de l'éducation routière pour la Police de la Ville n'a pas pu être présent.

Le responsable du service a suivi un cours dispensé par l'Institut Suisse de Police du 23 au 27 mars. Le thème de ce cours était la violence et la délinquance des mineurs en Suisse. Il a également suivi un cours de formation continue, dans le cadre du Bureau suisse de la prévention des accidents (bpa) à l'intention des délégués du bpa, le mardi 31 mars à Colombier.

En tant que délégué du bpa, il a effectué une vision locale dans les cours des collèges de la ville de Neuchâtel. Une analyse des risques et des modifications à apporter a été rédigée à l'intention d'Infrastructures et Energies.

Dans le même ordre d'idées, un examen des chemins écoliers a été fait. Une liste des secteurs où il est urgent d'apporter des modifications afin d'améliorer la sécurité des enfants sera établie par le délégué à la mobilité, au développement durable et à l'environnement et transmise aux services concernés.

Le 17 avril, le service de l'éducation routière représentait la Ville de Neuchâtel lors de l'assemblée générale du Conseil de la Sécurité Routière à Berne.

Le 11 novembre, le responsable a participé à la session du bpa, destinée aux instructeurs à la prévention routière. Celle-ci s'est déroulée à Berne au musée Paul KLEE.

#### **4.7.5. Divers**

Le service de l'éducation routière, aidé par la brigade de circulation, a assuré la sécurité des enfants se rendant au collège de la Promenade afin d'assister à divers spectacles de danse et de théâtre.

A la demande de parents d'élèves, le responsable du service a, à plusieurs reprises, accompagné des enfants sur le chemin de l'école, afin de les sensibiliser sur les bons trajets à emprunter.

Les 15 et 16 mai, la Police de la Ville a tenu un stand d'information sur la place du Port à l'occasion du 2<sup>ème</sup> salon national de la mobilité. Les véhicules écologiques du Corps de police ont été exposés et un petit parcours pour trottinette a été installé.

Les mercredi 23 et 30 septembre, la section Neuchâtel du TCS a organisé une campagne de contrôle de l'état des cycles pour les enfants qui se rendent à vélo à l'école. Le responsable du service a collaboré à cette action en apportant ses connaissances en matière de circulation routière. Il a également contrôlé l'équipement obligatoire de tous ces cycles.

Comme ces dernières années, après l'examen pour cyclistes, 39 (45) lettres ont été expédiées, invitant les parents des élèves ayant commis une ou plusieurs fautes graves de

circulation à prendre contact avec le service de l'éducation routière. A ce jour, aucun parent ne s'est manifesté pour cette année.

En collaboration avec les auxiliaires de police, le service a assuré la sécurité des enfants lors des entrées et sorties des 18 représentations cinématographiques de la "Lanterne Magique".

Pour terminer, dans le cadre de la formation continue, le responsable du service a suivi plusieurs après-midi de cours de self-défense. Il a participé aux cours de tirs et a été engagé à 7 reprises pour des soirées de prévention au centre-ville. Il a également travaillé au service de la circulation lors d'un match de football.

#### **4.8. Service de l'instruction**

Les heures d'instruction reçues par les collaborateurs s'élèvent à 1'508.5 (1726) heures/homme.

La formation continue du personnel comprend entre autres les thèmes suivants : Tirs, self-défense, patrouilles à vélo.

Ces instructions ont été complétées par des cours organisés par l'Institut suisse de police ou d'autres Corps de police : cours pour officiers, spécialistes mineurs, module de préparation au travail de diplôme pour examen professionnel supérieur, self-défense, bureautique et cours de pilotage.

<b>Heures et types de cours</b>										
<b>ISP - Conduite</b>	<b>ISP – Diplôme</b>	<b>ISP – S. mineurs</b>	<b>ISP – Self</b>	<b>PR-24</b>	<b>Bike Patrol</b>	<b>Cours pilotage</b>	<b>Bureautique</b>	<b>Tir</b>	<b>Divers</b>	<b>Total</b>
<b>144</b>	<b>12</b>	<b>66</b>	<b>149.5</b>	<b>556</b>	<b>32</b>	<b>16</b>	<b>206</b>	<b>312</b>	<b>15</b>	<b>1'508.5</b>

S'il n'y a pas eu d'aspirant de police en formation lors de l'année 2009, le service peut mentionner que 5 auxiliaires de police ont pris part à la formation d'assistant de sécurité, délivrée par le centre de formation de la police neuchâteloise à Colombier.

Comme pour les années précédentes, les collaborateurs de la brigade urbaine, ainsi qu'un membre de la police de proximité de quartier (Beaux-arts), ont reçu une instruction concernant l'emploi des vélos dans le principe de la proximité, de la protection personnelle et des interventions de police.

A relever qu'un collaborateur de la brigade urbaine a pris part à la première partie de la formation d'officier de police de l'ISP, laquelle se déroule sur deux ans (2009-2011).

Une réorganisation de la formation continue en self-défense et PR-24 a été mise sur pied. En effet, une présence mensuelle des agents de police aux leçons de self-défense a été introduite, ainsi que des examens intermédiaires.

A mentionner que le responsable de l'instruction a effectué un travail de diplôme auprès de l'ISP, dans le but d'obtenir un certificat professionnel de policier supérieur. Un examen oral avec présentation du travail a été passé avec succès, au terme de la remise du document, aux experts de l'Institut suisse de police.

Suite à la migration vers Office 2007 des ordinateurs du Corps de police, l'ensemble du personnel a suivi une formation en bureautique.

10 (35) enfants ont participé à 4 séances de self-défense dans le cadre du Passeport Vacances.

#### **4.9. Service administratif**

Le secrétariat a enregistré durant l'année 1'983 (1'985) lettres auxquelles une réponse était nécessaire. Il faut ajouter à cela, une recrudescence des formules électroniques de transmissions ou demandes d'informations toutes aussi importantes qui nécessitent également une réponse écrite.

Le service établit en plus des documents du Corps de police, tous les courriers qui concernent celui-ci, mais dont la réponse est à la signature du directeur. Il s'agit également de tenir à jour le site Internet du Corps de police et le site intranet qui est dévolu à l'information de tout le personnel. Actuellement, ce dernier a remplacé toute l'information papier. Afin de satisfaire au mieux le client, le site internet de la Police de la Ville de Neuchâtel continuera sa progression et sa migration orientée public. En effet, il s'agit d'offrir toutes les prestations possibles dans le respect des prescriptions légales en utilisant au maximum l'informatique. Ceci est un avantage important pour le client qui peut de jour comme de nuit et 24h/24 demander une prestation. Le Corps de police peut ainsi durant les heures de bureau répondre aux attentes des clients dans un bref délai.

Dans le cadre du traitement des amendes d'ordre, le service gère tous les courriers notamment 34'400 (43'700) notifications, 20'700 (21'000) rappels, 180 (160) réponses écrites suite à des contentieux. Lorsque l'amende reste impayée malgré l'envoi du rappel, elle est transmise sous forme de mandat de répression au service compétent de l'Etat, ceci par voie électronique. De plus, il s'agit également de répondre aux nombreux appels téléphoniques concernant des demandes diverses en lien avec les amendes.

Dans le domaine de la facturation, ce sont près de 4'000 factures qui sont générées chaque année par le service. Celles-ci concernent les locations des places d'amarrage, ainsi que l'hivernage et la consommation électrique pour les quatre ports de la ville, les redevances pour les enseignes et concessions, l'occupation du domaine public (chantiers, manifestations, marchés, marchands ambulants), les taxes pour les chiens, les diverses prestations de police, les autorisations pour manifestations, ainsi que les nouvelles demandes d'accès à la zone piétonne. De plus, le service est également chargé de la préparation de toutes les factures fournisseurs avant leur transmission aux services financiers pour paiement.

#### **4.10. Service technique, central et réception**

Le service technique de la police occupe un technicien à 100 %. Il dépanne et entretient en premier échelon la signalisation lumineuse 34 (28) interventions, ainsi que les appareils de transmission. Pour ces derniers, il est en contact étroit avec le service technique de la police neuchâteloise. Le matériel technique nécessaire à l'exécution des tâches quotidiennes du personnel est également sous sa responsabilité, de même pour toutes les installations techniques exploitées dans les locaux de la caserne. Il est en liaison étroite avec les

fournisseurs de prestations sollicités pour la réalisation de divers projets ou le remplacement d'équipements.

Cette année, il a consacré une grande partie de son activité à la 3<sup>ème</sup> étape du plan de stationnement. Dans ce cadre, il a planifié la mise à niveau des appareils existants et assuré le suivi des chantiers pour équiper de barrières les parkings des Falaises (piscines) et du Quai Robert-Comtesse (ex. Panespo).

Il prépare, gère et tient les budgets relatifs à la signalisation lumineuse, aux transmissions et aux parcomètres. Pour ces derniers, il assure également les parties administratives et comptables.

Il s'est occupé de récolter et d'archiver les données des comptages de trafic nécessaires à l'établissement d'un futur TJM (trafic journalier moyen).

Le technicien a sous sa responsabilité la centrale des télécommunications et la réception du Corps de police. Il organise le tournus des services et contrôle l'activité des opérateurs et des réceptionnistes.

#### **4.10.1. Central et réception**

Le service du central exploite et dessert la centrale des transmissions. Il se compose de 4 postes à 100 %. Il est périodiquement renforcé pour faire face aux heures d'ouverture supplémentaires nécessaires par rapport aux manifestations organisées. C'est notamment le cas pour la Fête des vendanges, où il assure une permanence 24h/24h pendant 3 jours, la Fête de l'Uni, Festi'neuch et diverses autres manifestations sportives. Durant les fêtes de fin d'année, le service assure en plus des heures normales un service de piquet jour et nuit qui va de la semaine avant Noël jusqu'à la reprise après Nouvel an.

Ses missions principales sont la gestion des appels téléphoniques et radio, la transmission de ceux-ci dans les services concernés, les renseignements au public, la gestion informatique des fichiers utilisés dans les activités de police, la surveillance des caméras vidéo, la gestion du fonctionnement de la signalisation lumineuse. De plus, il assure dans sa globalité la gestion administrative des commandements de payer. Il procède également à la mise sous pli des amendes d'ordre et des factures de rappel.

L'horaire d'exploitation du central et de la réception adapté au 1<sup>er</sup> janvier 2007 donne entière satisfaction. La desserte a été assurée du lundi au samedi de 06h30 à 20h00 avec fermeture le dimanche et les jours fériés.

Le service de la réception tient et contrôle la caisse. Il procède à divers encaissements tels que fourrières, amendes, autorisations à l'acte etc. Il établit le fichier des chiens et délivre les médailles pour les nouveaux arrivants. Il tient à jour les fichiers des autorisations pour la zone piétonne et celui des vignettes pour le stationnement en zone bleue. Il assure toute la gestion des objets trouvés, répond aux questions du public et prépare les billets pour l'encaissement de la taxe sur les spectacles. Il s'occupe également du répertoire des vélos trouvés ainsi que de la recherche des propriétaires. Il délivre également les cartes d'entrées à l'acte pour la borne du Coq-d'Inde.

Pour contribuer au développement du site internet [www.policeneuchatel.ch](http://www.policeneuchatel.ch), il photographie et enregistre les objets trouvés, afin que le public en cas de perte puisse visualiser ce qui nous a été rapporté avant de se déplacer.

Le tableau suivant est un récapitulatif des activités principales des services du central et de la réception

2009	2008		
31'008	31'534	-	appels téléphoniques réceptionnés par le central
2'037	2'075		appels téléphoniques sur le répondeur
214	217		messages enregistrés sur le répondeur
4'811	2'247	-	autorisations à l'acte pour la zone piétonne (2008, pas toutes saisies dues au changement de système informatique)
1'122	1'154	-	chiens enregistrés dans le fichier
2'237	2'443	-	heures/homme de présence à la réception
5'140	5'469	-	heures/homme nécessaires à l'exploitation du central
1'525	1'259	-	objets trouvés remis au poste de police
997	851	-	objets trouvés restitués à leur propriétaire
1'894	1'450	-	recherches par radios
50'051	46'329	-	total des accueils à la réception

La diminution des heures de desserte du central et de la réception provient de L'Euro organisé en juin 2008, période pendant laquelle le central / réception était ouvert 24h/24h.

#### 4.11. Service domaine public

Ce service gère l'utilisation du domaine public et contrôle tout particulièrement le respect de la réglementation se référant aux forains, aux marchands ambulants, aux musiciens de rues, aux marchés, aux terrasses d'établissements publics, aux cirques et aux chantiers.

D'importantes tâches administratives découlent de ces nombreuses missions, dont des rapports d'information et des enquêtes, la préparation d'arrêtés à caractère public ou privé, l'établissement d'autorisations et de contrats, des séances de travail, des études diverses et la gestion de dossiers courants.

Le tableau ci-dessous illustre une partie des activités déployées par le service.

2009	2008		
62	60	+	métiers de forains installés
5	6	-	cirques se sont produits à Neuchâtel
1'376	1'310	+	quittances établies pour les marchés
83	74	+	abonnements délivrés pour les marchés
79	102	-	demandes de pose d'enseignes
7	19	-	rapports établis pour anticipations immobilières sur le dom. public
876	819	+	autorisations pour utilisation du domaine public
558	550	+	factures pour l'occupation du domaine public

#### 4.11.1. Chantiers

Ce service occupe un collaborateur à plein temps.

Durant l'année 2009, 159 (280) permis de fouilles ont été délivrés par le bureau technique d'Infrastructures et Energies, représentant à chaque fois des travaux sur la voie publique. 43 (47) permis d'utilisation du domaine public ont été délivrés par le service des chantiers pour des dépôts de bennes ou autres, sur la voie publique. 18 (11) demandes pour l'installation d'échafaudages ont été traitées par ce même service.

Dans le cadre des différents chantiers, le collaborateur a participé à 355 (340) séances.

Les principaux chantiers sur le territoire de la Ville de Neuchâtel, durant l'année 2009 ont été :

- Les travaux de rénovation du réseau d'eau, d'électricité, de gaz dans la partie centrale de la zone piétonne, englobant la rue du Seyon.
- Les travaux de démolition de l'ancien hôpital des Cadolles.
- Les travaux de démolition des anciens entrepôts de la gare et le début de la construction du TransEurope.
- La démolition de plusieurs immeubles sur la rue des Parcs et le début de la construction d'un seul immeuble au même emplacement.
- Les travaux concernant le PGEE, ont continué cette année par l'étape entre la rue du Rocher et la rue du Plan, jusqu'au giratoire des Cadolles et se poursuivront sur l'avenue des Cadolles en 2010.
- Les travaux concernant le PGEE ont également été effectués dans le quartier de Monruz / La Coudre, avec la fermeture complète de la rue de la Favarge. Ces travaux se poursuivront en 2010 sur la partie nord de la rue de la Favarge et sur le chemin du Sordet.
- La réfection de la Place des Halles (pavage) suite aux travaux du centre-ville de l'année 2008.
- La fin de la construction du nouveau bâtiment de recherches de PMI à Serrières et sa mise en service.
- La fin de la construction de plusieurs immeubles à l'extrémité est de la rue des Fahys et l'application du Plan d'alignement, avec modification des aménagements routiers (création de deux arrêts TN supplémentaires, de deux passages pour piétons) et paysagés.
- La réfection complète du chemin reliant les immeubles nos 35 à 39 de la rue des Charmettes (réfection totale de la chaussée et de l'éclairage public.)
- Les travaux préparatoires pour le percement des tunnels de Serrières ont également eu une influence dans ce quartier, tant en ce qui concerne la circulation (vitesse réduite, fermeture du passage inférieur pour les piétons, construction d'une passerelle provisoire) que sur le stationnement (fermeture définitive du P+R de Serrières).
- Suite aux dégâts occasionnés aux chaussées durant l'hiver 2008 – 2009, d'importants travaux de réfection des chaussées ont été entrepris sur les axes suivants :

Terreaux, Monruz, Cadolles, Mulets, Edouard-Dubois, Justice.

Ces travaux ont généré d'importantes perturbations du trafic, nécessitant plusieurs séances de coordination et de planification.

- Plusieurs projets de construction ont été soumis à l'appréciation de ce service, notamment en ce qui concerne les accès aux nouvelles constructions et à la signalisation routière.
- Le Corps de police s'est également prononcé sur des dossiers plus importants, comme par exemple le Plan de Quartier de Monruz, le Plan de Quartier du CSEM – IMT – EPFL, le plan éolien de Chaumont.

Chaque chantier a nécessité la mise en place de mesures particulières. Des problèmes touchant à la circulation et à la sécurité des usagers ont été traités. Certains travaux ont nécessité des mesures particulières pour permettre le ramassage des ordures ménagères dans certains quartiers. Un effort particulier a notamment été fait pour la signalisation et la sécurité, afin d'assurer des cheminements protégés pour les piétons.

Durant l'année 2009, 28 séances de coordination ont été organisées entre le service de la signalisation routière d'Infrastructures et Energies, le service des chantiers de la Police de la Ville et le coordinateur « Circulation ».

Lors de ces séances, les problèmes de signalisation routière verticale (signaux) et horizontale (marquage), la mise en place de signalisation pour les manifestations et le suivi des chantiers dans ce domaine ont été traités. En effet, il est important d'avoir une vision d'ensemble de la signalisation routière afin d'éviter des manquements dont les conséquences pour les usagers peuvent être graves et aller jusqu'à provoquer des actions en justice.

#### **4.11.2. Fête des Vendanges**

Lors de la Fête des vendanges 2009, le domaine public a été concédé au Comité d'intendance de la Fête. Le service de la voie publique a collaboré à l'attribution des emplacements des stands.

Hormis deux séances de coordination avec les responsables du Comité de la Fête des vendanges, cette manifestation a engendré 90 (81) heures de travail de planification.

Le Corps de police a été pour l'occasion renforcé pour les missions de sécurité, de circulation et de stationnement par du personnel provenant de la Police neuchâteloise, du service du Domaine Public de La Chaux-de-Fonds, par un contingent des Cadets de la Ville de Bâle (renforcé par des cadets de St-Gall) ainsi que par des volontaires civils qui ont décidé de passer la Fête des vendanges autrement. Pour l'année 2009, un groupe de 12 volontaires a été formé à la régulation du trafic. Ces personnes ont été engagées sur les carrefours de déviation du trafic durant les trois jours de fête. Les membres de la Société de sécurité Vonlanthen du canton de Fribourg ont été engagés comme conducteurs de chien.

Cette collaboration étroite de plusieurs partenaires peut être qualifiée d'excellente et le résultat fut très positif. Les responsables qui ont encadré les Cadets de la Ville de Bâle et les volontaires engagés pour cette manifestation ont renforcé l'effectif qui est inférieur à l'année précédente, soit au total 210 (383) personnes engagées pour la circulation et la sécurité lors de l'édition 2009 de la Fête des vendanges.

A relever que toute la circulation a été déviée à cette occasion. Le stationnement des véhicules a été autorisé uniquement dans les parkings publics et à l'est de la ville, soit dans le secteur des Jeunes-Rives. Aucun véhicule n'a été stationné sur la RC5, Quai P.-Godet.

### 4.11.3. Parcomètres

Le service des parcomètres composé d'un auxiliaire à 100 % s'occupe du dépannage et de l'entretien des parcomètres et horodateurs. Il est également responsable de récolter, trier et mettre en rouleaux l'argent.

En 2009, les 69 (70) parcomètres multiples et les 10 (10) horodateurs ont rapporté la somme 1'540'032 francs (1'558'746) en 52 ramassages. A relever qu'un montant de 617.40 francs (5'388) a été versé aux CFF selon la convention relative aux parcomètres situés à proximité de la gare. Cette diminution s'explique par le démontage de l'appareil suite aux travaux du TransEurope.

Le poids de l'argent transporté est de 11'599 (11'972) kilos de monnaie, ce qui représente 59'621 (59'815) rouleaux. Le total de tickets distribués est de 620'000 (600'000).

Le service s'occupe également de l'affichage dans les vitrines officielles, ce qui représente 52 (33) heures de travail, de l'évacuation des dépouilles animales trouvées sur la voie publique et acheminées au centre d'incinération de Montmollin 18 (26), de la pose et de l'exploitation des données du Speedy (mesure et affichage de la vitesse des automobiles) lors des 289 (298) jours d'exploitation et de la nouvelle borne de comptages du trafic lors des 290 jours de fonctionnement. Il assure le ramassage et l'entreposage des vélos abandonnés sur la voie publique 113 (24) objets. De plus, il met sur le site internet du Corps de police la photo de chaque vélo ramassé, ce qui peut permettre comme dans le cas des objets trouvés leur identification par les propriétaires.

A signaler que la vente aux enchères des vélos abandonnés organisée tous les deux ans a rapporté la somme de 4'028.70 francs.

### 4.12. Service des ports

Durant l'été, le service a, en collaboration avec Infrastructures et Energies, coupé, récupéré et débarrassé des dizaines de mètres-cube d'algues dans les quatre ports.

Après environ 40 ans de loyaux services, le bateau du service de marque « Boston » a dû être changé par rapport à son état général et sécuritaire. Le choix s'est porté sur un bateau aux caractéristiques quasi identiques.

Dans la gestion administrative, il y a eu 72 (50) résiliations de contrats, 45 (62) nouveaux contrats établis et 73 (71) contrats modifiés.

Les tableaux suivants relatent la gestion des emplacements mis à disposition sur l'eau et à terre ainsi que les activités du service des ports.

	Places amarrage	Places privées	Places visiteurs	Places à terre	Cabines/ Baraques	Pêcheurs
Nid-du-Crô	485	40	8	165	141	0
Jeunes-Rives	173	0	20	0	17	0
Neuchâtel	55	0	0	0	49	0
Serrières	42	0	0	0	16	1
<b>Totaux</b>	<b>755</b>	<b>40</b>	<b>28</b>	<b>165</b>	<b>223</b>	<b>1</b>

## Utilisation de la grue – travaux

2009	2008		
157	116	+	sorties et mises à l'eau
276	340	-	contrôles dans les ports

### 5.12. Stand de tir de Plaines-Roches

Le Conseil communal a accordé à Infrastructures et Energies un crédit de construction de 98'000 francs afin de ne plus polluer la butte de tirs à 300 m. Des récupérateurs de balles ont été installés.

Les services de police ont activement participé à l'étude de ce dossier, notamment pour les soumissions, choix des produits et la construction de ces installations. En outre, c'est le Corps de police qui a eu la charge de négocier avec la société de tir Neuchâtel-Sport et la société des chasseurs, sociétés qui ont également investi une somme d'argent importante. Ensemble, il a été possible de construire les infrastructures nécessaires pour installer 15 récupérateurs de balles. Suite à une séance de coordination entre les différents services de la ville concernés par le stand de tir, il a été décidé qu'à l'avenir la gestion du stand sera sous la responsabilité du service des sports.